

NUMÉRO 1 • JANVIER 2025

TAMNIÈS MAGAZINE

Le bulletin d'information officiel de la commune de Tamniès



VOTRE NOUVELLE FORMULE!



À LA UNE :

Edito

Travaux en
cours

Etang

Infos Budget

Etat Civil

Tri des déchets

Etang

Pavillon Bleu

Village Fleuri

Urbanisme

Fibre

Vie associative

BULLETIN D'INFORMATION 2025
COMMUNE DE TAMNIÈS | 2 ROUTE DE LA CÔTE, 24620 TAMNIÈS
ICONCEPTION ET IMPRESSION REALISEE PAR NOS SOINS



Chers Tamniécoises et Tamniécois

Tamniès Magazine vient de sortir!!

C'est votre nouveau bulletin d'informations, rafraîchi, simplifié, facile à lire et compris de tous, il retrace la vie de la commune au sens large en passant par notre école, l'étang, la vie associative, les travaux et les projets etc...

Concernant l'école, nos enfants continuent leurs apprentissages dans les meilleures conditions pédagogiques, entourés d'une équipe compétente. L'effectif est en légère hausse et atteint 87 enfants mais attention à la rentrée 2025/2026, 10 élèves du CM 2 partent au collège.

L'étang quant à lui, continue d'être très fréquenté pendant la saison estivale, puisque nous avons dépassé les 20 000 entrées payantes en 2024. Les recettes de l'étang sont notre seule entrée d'argent pour la commune avec les aides de l'Etat, c'est pour cela qu'après avoir construit et rénové en 2023 et 2024 :

- un poste de secours
- des sanitaires
- la buvette,

nous continuerons à améliorer ce magnifique site en mettant en place des jeux pour les enfants de 3 à 12 ans.

Nos associations, toujours nombreuses, rendent notre commune attirante et attractive. Leur dynamisme n'est plus à démontrer au travers leurs nombreuses animations proposées.

Il est à noter que notre MAM (Maison des Assistantes Maternelles) a ouvert ses portes en janvier 2024. Aujourd'hui Christine et Claudine ont 8 enfants à garder. Bravo à elles !

Les travaux vont aussi continuer en 2025, pour la 3ème tranche de la "Maison du Bourg", à savoir un logement qui pourra accueillir une famille avec des enfants.

Malgré un budget serré, géré avec le maximum de bon sens, l'équipe municipale se bat au quotidien pour sauvegarder le bien vivre de ses habitants au sein de la commune.

Enfin, je tiens à remercier particulièrement nos agents des services techniques, administratifs, du SIVOS et toutes les personnes qui apportent leurs compétences au service de la commune.

Mon tout dernier mot sera bien évidemment de vous offrir mes vœux de joie, de bonheur, d'amitié et de santé pour 2025

Votre Maire,
Olivier LAMONZIE



TRAVAUX EN COURS

TRAVAUX "MAISON DU BOURG"

Nous sommes arrivés en 2024 à la fin de ce long chantier. La Maison des Assistantes Maternelles (MAM) est en fonction depuis début janvier 2024 et le Tiers lieu est en fonction depuis fin février 2024.

Suivront les travaux du logement à l'étage du bâtiment en 2025.

L'aboutissement d'un projet complexe:

Trois étages à destinations différentes, trois plans de financement avec pour chacun des partenaires financiers différents.



Rez de chaussée



MAM

Montant HT des travaux: 142 715 €

Subventions

- CAF : 24 000.00 €
- Etat (DETR) : 35 677.85 €
- Département : 35 678.75 €

1er étage



TIERS-LIEU

Montant HT des travaux: 241 116 €

Subventions

- Etat (DETR) : 61 915.00 €
- Europe (LEADER) : 130 978.04 €

2ème étage



LOGEMENT

Montant HT des travaux: 113 200 €

subventions

- Etat (DETR): 28 300.00 €
- Département : 35 850.00 €

TRAVAUX DE RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DES FÊTES

De mi-janvier à mi-février 2024, les éclairages ont été changés, ainsi que les aérothermes pour un modèle plus économique et plus silencieux, l'isolation améliorée par un abaissement de la hauteur de plafond, le final étant un coup de frais sur ses murs, réalisé par les élus.





BUDGET

Budget 2024 voté en section investissement : 567 874.03 €

- Montant réalisé en dépenses : 320 312.78 €
Comme indiqué précédemment, les travaux du logement dans la Maison du Bourg se feront en 2025
- Montant réalisé en recettes : 249 124.00 €
(idem : la subvention de l'Europe attendue pour le Tiers - lieu en 2024 et celles prévues pour le logement ne seront perçues qu'en 2025)

Budget 2024 voté en section fonctionnement : 574 491.72 €

- Montant réalisé en dépenses : 416 018.801 €
- Montant réalisé en recettes : 639 458.54 €

Achats et travaux autres:

Travaux ingénierie emplacement collecte de déchets et poteaux télécom 13 387.15 €

Taille-haie, 2 tables cantine, aspirateur :1 374.11 €

ÉCOLE



RPI Marquay-Tamniès

Année scolaire 2023-2024 - 42 enfants l'école de Tamniès dont :
Toute Petite Section 4 - Petite section 9 - Moyenne section 5 -
Grande section 9 - Cours préparatoire 7 - CE1 8

Sur l'année scolaire 2024-2025 - 40 enfants sur l'école de
Tamniès dont :
Toute Petite Section 3 - Petite section 14 - Moyenne section 9 -
Grande section 4 - Cours préparatoire 10

En 2023-2024 il y avait 43 élèves à l'école de Marquay dont :
6 CE1 - 12 CE2 - 13 CM1 - 12 CM2

Pour un total sur le RPI de 85 élèves.

Cette année scolaire 2024-2025 il y a 47 élèves à Marquay :
7 CE1-14 CE2- 12 CM1 et 14 CM2

Pour un total de 87 élèves sur le RPI

Les enseignants

Tamniès : Jessica Coché et Philippe Gilard
Véronique, AESH

Marquay : Sandy Laval et Fabrice Veyssière

Le personnel de l'école de Tamniès :

Pauline Bienvenu, Andréa Salon, Coralie Cerdan
Carole Seyral, Jennifer Leproult
et Christelle Masschelin

ÉTAT CIVIL 2023-2024



2023

**Léonie GAUSSINEL
Servane OMARINI**

2024

**Télio DELBOS DA SILVA SOARES
Solène DELTEIL
Apolline et Soline SEYRAL
Eléanore JOSSO BESSE**



2023

Guillaume VEYRET et Stéphanie LARIVIERE

2024

**Alexandre MENARD et Clara MARTY
Baptiste LECONTE et Aïnhua TAPIA ABREGO
Nicolas LASSERRE et Elina DELBOS**



2023

**Roger SEYRAL
Adrianus DEN NIJS
Armande BEAUVAIS
Yvon LEROUX
Nicole LARMAILLARD
Paulette SEYRAL**

2024

**Marie-Yvonne GORSSE
Didier GAILLARD
Jean-Michel DELTEIL
Lucienne PHELIP**

À COMPTER DU 3 JUIN 2024

fin des bacs roulants



GÉNÉRALISATION des points d'apports volontaires

en conteneurs enterrés, semi-enterrés ou aériens et **leur collecte uniquement en camion grue** (un seul agent à bord).



UTILISEZ ces points en respectant les consignes de tri :

- Emballages vides et publicités, journaux → **en vrac dans les jaunes**
- Bouteilles et flacons en verre sans les bouchons → **dans les verts**
- Déchets non recyclables → **fermés en sac dans les noirs**

Sac noir pour ordures ménagères

50L Maxi



Même triés, on n'abandonne pas ses sacs aux pieds des conteneurs.

C'est un dépôt sauvage susceptible d'être puni d'une amende allant de 135 à 1 500 €.



PAS DE PANIQUE !

La **redevance incitative** n'est pas appliquée sur notre secteur. Sa mise en place est reportée à 2026.

Les habitants du Périgord Noir sont toujours à la TEOM sur le foncier bâti et les professionnels à la Redevance spéciale du SICTOM.

Pour réduire votre sac noir, rien de mieux que de se mettre au **compostage**.

Les habitants avec jardin peuvent s'équiper d'un **composteur individuel**. Le SICTOM met **gratuitement** à disposition le premier. Les distributions se font les Vendredis, de 9h à 16h, au siège du SICTOM.



De nombreuses communes proposent aux habitants des bourgs et d'appartements, des **composteurs collectifs**.

Le compostage individuel ou collectif permet de **réduire de 40% son sac noir** et d'obtenir un amendement organique utile dans son jardin et ses plantes d'intérieur.





ÉTANG 2023-2024

Bilan des deux saisons



Les bilans suivants sont extraits des compte-rendus de réunion du conseil municipal, avec pour rapporteurs MM. Marc PONS et Patrick BAIGUERRA

Saison 2023

MM. Pons et Baiguerra font un bilan de la saison, récapitulant le personnel recruté, les incidents de la saison (arrêts maladie, dysfonctionnement du portail, surveillance nocturne du site impossible en début de saison suite à la « non venue » de la personne prévue).

Le tragique accident de fin de saison a marqué tout le monde, nous pouvons seulement noter que notre protocole est correct car l'enquête administrative n'a établi aucun problème ou manquement dans l'organisation des secours ou du matériel, ni dans la réactivité de notre tout jeune maître-nageur.

En ce qui concerne l'affichage sur site, il a été renforcé en prévision de l'audit du pavillon bleu, le 11 août 2023, qui s'est bien passé, nous respectons le cahier des charges.

Les deux soirées organisées dans la saison ont rencontré du succès et rapporté une bonne recette à la buvette de l'association les Pieds dans l'Eau.

La météo n'a pas été favorable à une fréquentation optimale cette saison 2023 : 43 jours d'ouverture contre 53 en 2022. Le nombre d'entrées à plein tarif a été de 17008, contre 20843 en 2022.

saison 2024

il est noté que suite au changement du moteur, le portail a bien fonctionné cet été contrairement à 2023 et que peu d'interventions pour faire partir les gens du site ont été faites.

La surveillance le soir par M. Gratte et en journée par M. Carré pour la pêche s'est bien déroulée. Une revue de l'équipe en place est faite, que ce soit à la buvette, aux entrées et à la surveillance de la baignade, un compte rendu de l'audit 2024 du pavillon bleu est fait, il s'est très bien passé.

Un point financier est présenté sur les recettes de la buvette, la fréquentation et les animations proposées durant la saison (blind-test et soirée loto, avec des beaux lots comme un tour en hélicoptère et des séjours en gîte de la commune).

Il y a eu 46 jours d'ouverture pour la période d'ouverture à la baignade et le nombre d'entrées à plein tarif a été de 19746 en 2024.

Marché gourmand : ce rendez vous dominical rencontre un succès grandissant, la fréquentation a augmenté et l'ambiance conviviale réunissant locaux et estivants ne s'est pas démentie

Fréquentation moyenne par soirée: entre 700 et 800 repas en 2023 et 700 en 2024

Nous conservons en 2023 et 2024 notre label pavillon Bleu qui comprend l'audit de 2 sites : le site de l'étang et les actions sur le territoire de la commune.

LABEL VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Après une pause des visites du jury de plusieurs années, en raison du contexte sanitaire, la commune a été audité en septembre 2023 par le jury régional des Villes et Villages Fleuris.

La commune conserve ses deux fleurs et se voit récompensée par un Prix Spécial du département pour sa Dynamique associative ! Une reconnaissance de l'implication et du travail en commune entre la commune des bénévoles de nos associations.





URBANISME

CONTACT
SERVICE URBANISME ET
AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR
LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI DE 9H À 12H
ET DE 14H À 17H ET LE MARDI MATIN DE 9H À
12H
PLACE MARC BUSSON – 24200 SARLAT LA
CANÉDA
Tél. 05 53 31 52 45 /
urbanisme.ccsfn@sarlat.fr

POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME :

- DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ PRIVILÉGIÉ SUR LE GUICHET UNIQUE
<https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>
- DÉPÔT PAPIER AU SECRÉTARIAT

NOMBRE DE DEMANDES D'URBANISME EN 2024 :

- **16 permis de construire** dont 13 dossiers pour des habitations, et 1 pour la réalisation de pergola, 1 pour une piscine couverte et 1 pour un garage.
- **17 certificats d'urbanisme d'information**
- **17 déclarations préalables** dont 6 poses de panneaux photovoltaïques, 6 divisions foncières, 1 piscine hors sol, 4 travaux sur maison existante

N'oubliez pas de déposer en mairie les déclarations d'ouverture de chantier et vos déclarations d'achèvement des travaux aux moments opportuns

OPAH 2023 2027

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat

Vous êtes propriétaire bailleur ou occupant ?
vous avez un projet de travaux ?

La Communauté de communes
Sarlat-Périgord Noir et les 13 communes*
qui la composent vous aident.

C'est quoi l'OPAH ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, est une opération incitative locale qui vous accompagne dans la rénovation de votre logement.

Grâce à cette OPAH, vous pouvez bénéficier d'aides financières, d'un appui administratif et de conseils techniques, en plus des aides de l'État.

Pour qui ?

Pour les propriétaires occupants ou bailleurs qui souhaitent engager des travaux dans leur logement situé sur la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir.

Pour quoi ?

- ✓ Rénovation énergétique (isolation, système de chauffage, ventilation...)
- ✓ Réhabilitation et mise aux normes d'un logement dégradé (électricité, assainissement, gros œuvre...)
- ✓ Adaptation aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés, aménagements intérieurs...)
- ✓ Remobilisation d'un logement vacant

Des aides spécifiques sont disponibles uniquement sur la ville de Sarlat :

- ✓ Acquisition d'une résidence principale pour la première fois
- ✓ Réhabilitation des façades et des devantures commerciales
- ✓ Création d'accès séparés aux logements situés aux étages des commerces

À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Pour identifier les aides auxquelles vous pouvez prétendre et bénéficier d'un accompagnement personnalisé, il suffit de contacter :

Périgord Noir **Rénov'** au 05 53 45 44 62 de 9h à 13h, du lundi au vendredi



* BEYNAC-ET-CAZENAC • LA ROQUE-GAGEAC • MARCILLAC-SAINT-QUENTIN • MARQUAY • PROISSANS • SARLAT-LA-CANÉDA • SAINTE-NATHALÈNE • SAINT-ANDRÉ-ALLAS • SAINT-VINCENT-DE-COSSE • SAINT-VINCENT-LE-PALUEL • TAMNIÈS • VÉZAC • VITRAC

UNE OPÉRATION

Sarlat
Périgord Noir
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

cc-sarlatperigordnoir.fr/perigord-noir-renov



Périgord Noir
Rénov'



Imprimé par vos soins - Ne pas jeter sur la voie publique



URBANISME

Qu'est-ce que la taxe d'aménagement ?

La taxe d'aménagement est un impôt. Il sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

Pour quels travaux la taxe d'aménagement est-elle à payer ?

La taxe d'aménagement vous est demandée pour les opérations suivantes :

Travaux de construction, de reconstruction, d'agrandissement d'un bâtiment
Aménagement ou installation (par exemple : un parking extérieur, une piscine, une éolienne, des emplacements de camping)

Changement de la destination: Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre. d'un local exonéré en un local soumis à la taxe (par exemple, transformer un local agricole en un logement)

Elle est à payer à la suite d'une autorisation d'urbanisme :

Permis de construire

Permis d'aménager

Déclaration préalable de travaux

La taxe est également à payer en cas de construction ou d'aménagement sans autorisation ou en infraction à l'autorisation accordée.

Qui doit payer la taxe ?

Le redevable de la taxe est :

Bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager

Responsable d'une construction illégale

Bénéficiaire du transfert d'une autorisation

Qui perçoit la taxe ?

La taxe d'aménagement est payée à la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Le service des impôts la reverse à la commune et au département concernés.

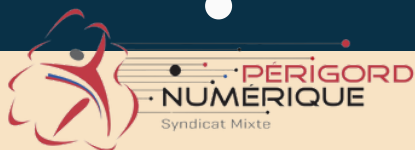
La part communale de la taxe sert à financer les équipements publics (voiries, école, transports...) liés au développement de la commune.

La part départementale finance les actions de protection des espaces naturels sensibles, par exemple : l'acquisition, l'aménagement et l'entretien de terrains.

Elle peut être utilisée pour transformer en espaces naturels des terrains abandonnés ou en friche. Elle sert également au financement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).



FIBRE ET PÉRIGORD NUMÉRIQUE



En décembre 2024 la commune compte 140 foyers abonnés à la Fibre et 5 raccordements en cours pour un total de 308 logements éligibles.

Attention: en ce qui concerne les habitations se construisant maintenant, des frais d'étude s'appliquent, (300 €) et si des travaux sur la voie publique sont nécessaires, 1 000 € supplémentaires peuvent être facturés

LA FIBRE CHEZ VOUS

Vous avez des questions ?
Sur votre accès à la fibre optique ?
Sur les opérateurs qui proposent des abonnements ?
Sur l'installation de la fibre chez vous ?...

RENSEIGNEMENT + TEST D'ACCÈS À LA FIBRE :

 **www.nathd.fr**
Le Service Public de la Fibre en Nouvelle-Aquitaine

0 806 806 006 Service gratuit + prix appel

Pour vous aider dans vos démarches pensez à France Services et au site Servicepublic.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France services

36

France services
dont 5 bus itinérants dans le département de la **Dordogne (24)**

au 1^{er} juillet 2023

- Commune dotée en France services*
- Autoroute
- Autre route principale
- ◇ Préfecture
- ◇ Sous-préfecture

*les bus ne sont pas représentés sur la carte

Retrouvez les informations sur la France services la plus proche de chez vous en vous rendant sur france-services.gouv.fr

Sources : ANCT 06/2023 ; IGN ©Admin Express COG 2022 ©BDCARTO - Réalisation : Cartographie ANCT 07/2023

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)	Finances publiques
Allocations familiales	La Poste
Assurance Maladie	Mutualité sociale agricole (MSA)
Assurance retraite	Point-justice
	Pôle emploi

Comment bien préparer son rendez-vous ?
Nous vous invitons à prendre contact avec votre France services, par téléphone ou par mail, avant votre venue afin de préparer au mieux votre rendez-vous. Les conseillers France services pourront notamment vous indiquer les documents à apporter avec vous pour réaliser efficacement votre démarche administrative

page d'accueil de servicepublic.fr :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Se connecter Accéder au site pour les entreprises →

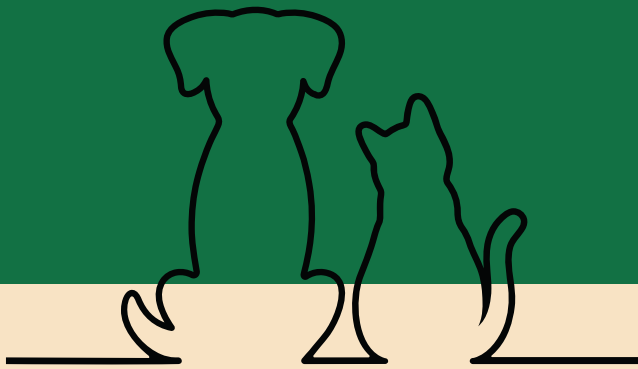
Rechercher sur le site

Actualité de vos droits et démarches Fiches pratiques par événement de vie Fiches pratiques par thème Démarches et outils Annuaire de l'administration Contacter Service-Public.fr

Bienvenue sur le site officiel d'information et de démarches administratives

**Une question sur vos droits ?
Une démarche à faire ?
Nous vous guidons**

Yaël, responsable éditoriale pour Service-Public.fr



Pour les protéger, faites-les identifier

Plus qu'une obligation légale en France, l'identification par puce électronique ou tatouage est la première étape dans la vie de votre chien, de votre chat ou de votre furet.

Faire identifier votre animal de compagnie est une démarche utile qui contribue à sa protection.



100 millions de chats en France en 2023, en 2024, 2025, en 2026, 2027, 2028, 2029, 2030

Identifiez vos chats avant qu'ils aient 4 mois

Mis à jour le 14/01/2024



Parlez-en à votre vétérinaire.
Plus d'informations sur www.i-cad.fr

I-CAD

INSTITUT NATIONAL
DE LA SANTÉ ET DU
BONHEUR ANIMAL
ET DE LA BIEN-ÊTRE
DE L'ÉLEVÉ

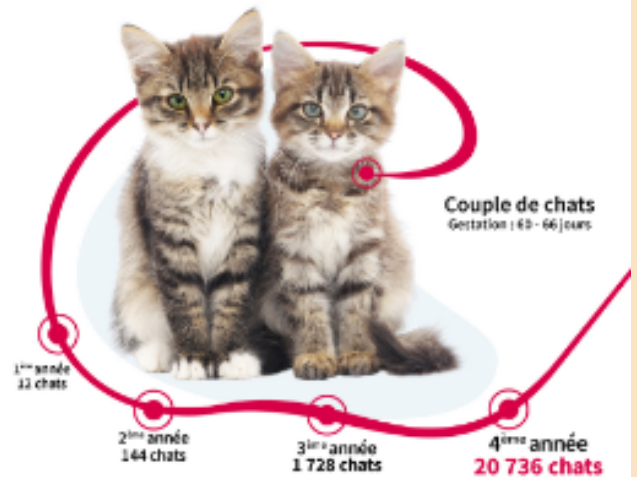
La commune doit gérer depuis quelques années une population croissante de chats libres. Elle se fait aider par des associations (Pirate, SOS Chats Libres, 30 Millions d'amis) mais cela reste insuffisant par rapport aux besoins. Il est absolument nécessaire de faire stériliser et identifier vos animaux

La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !



Plus d'informations sur www.i-cad.fr en partenariat avec le CLANAW, Comité de Liaison Associations de Protection Animale et Vétérinaires

I-CAD

INSTITUT NATIONAL
DE LA SANTÉ ET DU
BONHEUR ANIMAL
ET DE LA BIEN-ÊTRE
DE L'ÉLEVÉ

Avec la Fondation 30 Millions d'Amis, votre mairie s'engage pour la stérilisation des chats errants.

Le saviez-vous ? Un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en quatre ans !

Pour soutenir nos actions en faveur des animaux, rendez-vous sur 30millionsdamis.fr



VIE ASSOCIATIVE ET ACTIVITÉS À TAMNIÈS

- CLUB CULTURE ET DÉTENTE (NOS AÎNÉS) : MME CACHELEUX FRANÇOISE.

- ATELIER CUISINE PARTAGÉE: MME DESCAMPS PATRICIA.
(préparation et dégustation des plats un samedi par mois)

- COMITÉ DES FÊTES: MME SEYRAL LINDA

- LA COMPAGNIE DES CROQUANTS (TIR À L'ARC): M. ROULLAND JEAN-PAUL

- ENTENTE MARQUAY-TAMNIÈS (FOOT): M. HUGUET ADRIEN

- FOYER RURAL DE TAMNIÈS: M. BUGAT JEAN-LUC

(Section Théâtre: M. Michel LASSALVETAT ,Section Maquettes M. Christian CHAUZAIN)

- TAMNIÈS EN BALADES: M. VEYRET CHRISTIAN.
(randonnées le mercredi après-midi)

- ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES: M. CANTELAUBE NICOLAS

- DYNAMI-SPORT: M. DE SOUSA MORGAN

- ASSOCIATION "RENOUVEAU DU PETIT PATRIMOINE DE TAMNIÈS: M. CROUZEL JACQUES
(une fois par mois, travaux le matin et moment convivial le midi)

- LA TAM'NIÈRE (ASSOCIATION DU TIERS LIEU DE LA MAISON DU BOURG): MME PAYSAN ISABELLE
(ateliers lecture, couture, événements culturels, ateliers du vivant, œnologie, pétanque, généalogie,
aide aux devoirs, petit marché de producteurs, café associatif, bibliothèque...)
603 route de Côte 24620 TAMNIES

- MARCHÉ GOURMAND ESTIVAL: M. BLANCARD JEAN-PAUL
(de juillet à out les dimanches soirs)

- ASSOCIATION DE CHASSE: M. SEYRAL JOËL.

- ASSOCIATION DE CHASSE: M. LASSERRE CHRISTIAN

-ASSOCIATION MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) L'ARC EN CIEL
603 ROUTE DE LA COTE: CHRISTINE LAROCHE ET CLAUDINE GUENERIE

-ASSOCIATION THEATRE ENFANTS
"la Compagnie des Marmottes éveillées"
Eléa Dietrich
lesmarmotteseveillees@gmail.com

-ASSOCIATION YOGA
Delphine Huguet
Gayatrigayatriyoga7@gmail.com

GYM LE JEUDI SOIR DE 19H À 20 H AVEC L'AMICALE DE MARQUAY
(en complément de la séance du mardi à Marquay)



Votre mairie vous accueille

**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H**



RETROUVEZ-NOUS SUR L'APPLICATION



NOTRE PAGE FACEBOOK
VIVRE A TAMNIÈS



SITE OFFICIEL: WWW.TAMNIÈS.FR



05 53 29 68 95



mairiedetamnies@orange.fr



**Merci à l'hôtel Restaurant
Laborderie pour le don de plus
de 100 chaises qui ont trouvé
leur place dans notre église**

**Ainsi qu'à Pierre et
Véronique SARTEEL pour
le don d'une sono
performante**

BONNE RETRAITE JOËL !

**Nous avons souhaité fin décembre
2023 une bonne retraite à notre
agent communautaire Joël seyral,
qui après une carrière de 41 ans,
profite maintenant de la vie
intense de jeune retraité !
Son dévouement à la commune et
sa bonne humeur constante ont
été unanimement salués!**

